



PLAN D'URGENCE

incendie, dommage structurel périlleux, explosion, inondation, panne d'électricité, intrusion, acte violent, menace à la bombe, tornade, tempête soudaine, tremblement de terre; plan destiné aux professeurs, à la direction et aux parents

La sécurité des élèves, des professeurs, de la direction, des visiteurs et des parents est la priorité absolue de ce plan d'urgence. Les professeurs ont reçu une formation détaillée des procédures à suivre.

Procédures à respecter par ordre de priorités pour chaque événement mentionné dans ce plan d'urgence. Au moment des faits,

1. Le professeur responsable a) ferme toutes les issues de sa classe, b) prend immédiatement les présences, c) réunit tous les élèves dans le point de sécurité désigné de la classe et d) attend les instructions de la direction;
2. Il est formellement interdit au professeur et aux élèves dont il a la charge de sortir de la classe jusqu'à la décision de la direction;
3. La direction contacte immédiatement les forces de police;
4. La direction informe les professeurs du déroulement des événements alors que ces derniers et leurs élèves demeurent toujours en classe;
5. La direction instruit les professeurs de la décision prise selon le déroulement des événements et commande
 - a. l'évacuation aux voies de sortie désignées à cet effet,
 - b. le lock-down où le professeur et ses élèves demeurent isolés dans la classe dont les issues sont fermées jusqu'à nouvel ordre,
 - c. la relocalisation dans un lieu extérieur voisin désigné à cet effet,
 - d. le renvoi à la maison, s'il y a lieu.